Envoyé en préfecture le 11/01/2023
Reçu en préfecture le 11/01/2023
Publié le 11/01/2023
ID : 064-216404301-20230110-23DEC01-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ORTHEZ
Sainte-Suzanne

DÉCISION du MAIRE N°23-01

Objet : Tarif sortie bowling du 1er Février 2023

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 déléguant à Monsieur Emmanuel HANON, Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que 8 adhérents des Espaces Jeunes ont décidé de participer à la sortie bowling, et ont présenté ce projet à l'équipe d'animation ; celle-ci a accompagné ce groupe dans le montage et la réalisation de cette sortie qui aura lieu le 1er Février 2023,

DÉCIDE :

Article 1 : d'autoriser les agents municipaux des Espaces Jeunes à organiser une sortie au bowling le 1er Février 2023 à l'attention de 8 jeunes adhérents de la structure située 34 place du Foirail à Orthez.

Article 2 : de déterminer le tarif par participant en application de la délibération n°19-40 du Conseil municipal du 9 avril 2019, à 5 € pour les familles orthéziennes et 7,5 € pour les familles non orthéziennes.

Article 3 : de signer tout document relatif à cette sortie qui se décompose ainsi :

- déplacement en minibus,
- participation aux frais liés à l'activité bowling.

Article 4 : d'introduire un élément de dégressivité à partir de ce tarif de base, pour les familles dont le quotient familial est inférieur au quotient familial moyen (QFM = 650), avec toutefois un tarif plancher de 25 €. La formule de calcul serait la suivante : $25 + \frac{\{(\text{tarif de base}*50\%) - 25\} \times QF}{QFM}$

* Pour les familles non orthéziennes, la participation de la famille est de 75%, quel que soit son QF.

Article 5 : cette décision sera appliquée par Madame la Directrice Générale de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et par Madame la Receveuse municipale. Elle sera affichée dans les locaux de la Mairie.

Fait à ORTHEZ, 10 janvier 2023

Le Maire d'Orthez,
Emmanuel HANON

MAIRIE D'ORTHEZ * Pyrénées-Atlantiques